

**BANQUE NATIONALE
POUR LE COMMERCE
ET L'INDUSTRIE**



RAPPORTS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
ET DES
COMMISSAIRES AUX COMPTES

BILAN

RÉSOLUTIONS
(EXERCICE 1934)

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 17 AVRIL 1935

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM.

ALBERT BUISSON

PRÉSIDENT

ERIK HAGUENIN

VICE-PRÉSIDENT DÉLÉGUÉ

CHARLES BAUDRY

ADMINISTRATEUR

LOUIS BRÉGUET

—

RAOUL DE CHARBONNIÈRE

—

ROGER DEMON

—

DOMINIQUE DE DIETRICH

—

NICOLAS GRILLET

—

EDOUARD IMBS

—

PIERRE LANTZ

—

RAYMOND MAZEL

—

HIPPOLYTE MIGNOT-MAHON

—

JACQUES QUELLENNEC

—

JACQUES DE ROHAN-CHABOT

—

JEAN SEGARD-DESURMONT

—

COMMISSAIRES AUX COMPTES

MM. S. BIEUVILLE

P.-E. DALBOUZE

DIRECTEUR GÉNÉRAL

M. ALFRED POSE

BANQUE NATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 100 MILLIONS DE FRANCS
ENTIÈREMENT VERSÉS

SIÈGE SOCIAL

16 - Boulevard des Italiens - 16

P A R I S

R. C. Seine 251.988 B

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 17 AVRIL 1935

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

L'exercice 1934, dont les résultats vous sont aujourd'hui soumis, a été, plus encore que l'exercice précédent, affecté par la crise aiguë qui, depuis déjà plusieurs années, sévit sur le monde.

Il serait vain d'examiner ici dans le détail les effets d'une pareille dépression sur les différentes branches de l'économie nationale : les constatations que l'on pourrait faire ne seraient que trop semblables ; l'agriculture, l'industrie, le commerce sont également touchés.

Nous rappellerons seulement que la mévente s'accroissant, l'intervention des Pouvoirs publics a été plus marquée que par le passé pour le blé, le vin, les produits de l'élevage et les produits laitiers.

En particulier, le problème financier que posait la mise en stock du blé a reçu la solution que rendaient inévitable les encouragements officiels donnés à la constitution de ces stocks. L'ensemble des mesures prises ne constitue, toutefois, qu'un palliatif et il faut souhaiter qu'un meilleur équi-

libre entre la production et la consommation permette un assainissement définitif du marché des céréales dans notre pays.

Du ralentissement des échanges plusieurs données statistiques, aussi probantes les unes que les autres, font foi. C'est ainsi que le nombre de wagons chargés s'est réduit en 1934 de 6% par rapport à 1933, que le produit de la taxe sur le chiffre d'affaires a baissé de 11,6%. Il convient cependant de noter que ce produit ne dépend pas seulement du nombre des échanges; il varie aussi avec les prix. Or ceux-ci n'ont cessé de diminuer: de 388 en janvier, l'indice des prix de gros est tombé à 344 en décembre 1934. Dans la même période, l'indice des prix de détail passait à Paris de 521 à 466. Cette évolution des prix, si elle affecte gravement la vie économique en empêchant la constitution de stocks normaux chez les intermédiaires, présente du moins ce symptôme rassurant que l'écart entre prix de gros et prix de détail va plutôt en se réduisant. Grâce à cette heureuse tendance vers l'équilibre, nos exportations ont pu se maintenir en valeur et même s'accroître en poids. En revanche, nos achats à l'étranger sont inférieurs à ce qu'ils étaient en 1933, de près de 21%.

La diminution de nos importations porte avant tout sur les matières premières et, en premier lieu, sur la laine et le coton: c'est là le signe manifeste de l'état de dépression dans lequel se trouve notre industrie textile. L'industrie sidérurgique n'est guère plus épargnée; le bâtiment même connaît de graves difficultés. Dans l'ensemble, d'ailleurs, toutes les branches d'activité sont gravement atteintes. La chute de l'indice de la production industrielle, l'accroissement à peu près ininterrompu du nombre des faillites et, jusqu'à ces toutes dernières semaines, de la masse des chômeurs ne permettent pas d'en douter.

Le ralentissement de l'activité économique a eu un effet immédiat sur les finances publiques. Notre système fiscal, par son caractère de personnalité et par la part très large qu'il fait aux impôts indirects, crée, d'ailleurs, un lien très étroit de dépendance entre les rentrées de l'Etat et les fluctuations de la conjoncture économique. Aussi n'est-il pas étonnant qu'en dépit des efforts très courageux qui ont été accomplis, les budgets de l'Etat et de nombreuses collectivités publiques n'aient pu encore s'équilibrer.

Ces déficits ont nécessité des appels au crédit dont la fréquence a parfois pesé sur la Bourse de Paris. Il convient de remarquer toutefois que, si l'indice des cours des valeurs françaises à revenu variable se retrouve à la fin de décembre au-dessous de son niveau de janvier, il n'en est pas de même de l'indice des valeurs à revenu fixe. Celui-ci a nettement progressé, et cette ascension s'est poursuivie au cours du premier trimestre de la présente année. La Bourse a ainsi témoigné de la faveur dans laquelle elle tient une politique fiscale mieux compréhensive de la mentalité de nos épargnants, et une politique monétaire dont l'orthodoxie sait être libérale.

La paralysie qui paraît gagner les différentes branches de notre activité économique n'a pas épargné les autres grands pays industriels et agricoles du monde. Si, à la fin de 1933, plusieurs nations pouvaient entrevoir un avenir moins sombre, l'année 1934 a déçu ces espérances. A peu près partout, les difficultés, au lieu de s'atténuer, se sont accrues. Aussi tous les moyens ont-ils été mis en œuvre pour les vaincre; on n'a même pas reculé devant le dangereux expédient que constitue la manipulation de la monnaie, et l'on a ainsi porté le désordre à son comble. Il faut espérer qu'une stabilisation simultanée des devises mettra un terme à ce chaos et qu'on pourra, sur des bases saines, remédier à un mal dont la guérison exige, de la part des principales puissances, une action qui doit être concertée pour ne pas être vaine.

Il faut également exprimer le vœu que, rappelés à plus de modestie par les échecs de la politique d'intervention, les Etats laissent jouer plus librement les lois naturelles. Il y a, dans cette prétention qui s'affirme de tous côtés à vouloir diriger l'économie, de grandes illusions sur la puissance de nos moyens. Chaque jour, cependant, il apparaît que les mesures prises pour parer à tels ou tels maux, conduisent, par le jeu de facteurs dont on n'avait pu prévoir l'action, à des résultats si désastreux que la sagesse eût été de laisser les choses suivre leur cours. Aussi serait-il souhaitable que, dans ce domaine si mal connu des faits économiques, l'Etat n'agît qu'avec la plus grande circonspection et se refusât en tout cas à ce rôle directeur que, bien à la légère, des théoriciens le pressent d'assumer.

Dans ce désarroi, votre jeune Société n'a pu que s'en tenir à la politique de prudence qui s'était imposée à elle dès sa naissance. Tout en apportant à l'économie, si éprouvée, de notre pays un concours qui nous a valu, par sa qualité, de nombreux témoignages de satisfaction, nous nous sommes gardés de nous écarter des deux grands principes de la limitation et de la division des risques, hors desquels il n'est pas de commerce de banque sain.

Nous avons également porté nos soins à conserver entre nos ressources et les diverses catégories de nos emplois l'équilibre nécessaire. C'est ainsi que les fonds mis à la disposition des banques n'ayant pas marqué une tendance à l'accroissement durant l'année 1934, nous n'avons pas accru nos emplois en clientèle. Cela ne nous a d'ailleurs pas empêchés d'élargir le cadre de nos relations et d'éviter ainsi la diminution qui aurait dû normalement se produire dans notre mouvement d'affaires du fait de l'accentuation de la crise.

Dans le domaine financier, nous avons, tout comme l'an dernier, largement participé aux opérations d'émission effectuées par l'Etat et par diverses collectivités publiques. Nous citerons entre autres les placements suivants:

Bons du Trésor 5% à 5, 10 ou 15 ans.

Obligations du Trésor 4% et Bons du Trésor 4 1/2% à 3, 6 ou 10 ans.

Emprunt 5% de l'Administration des Postes, Télégraphes et Téléphones.

Bons 5 % de la Caisse Nationale de Crédit Agricole.
 Emprunts émis par le Gouvernement Général de l'Algérie, par le Protectorat Tunisien et par diverses Colonies.
 Obligations du Crédit National.
 Obligations de la Ville de Paris.
 Emprunt Foncier Communal.
 Bons des Compagnies de Chemins de Fer.
 Obligations du Métropolitain de Paris.
 Bons de la Compagnie Générale Transatlantique.

Nous avons également participé au placement de l'Emprunt Belge.

Les opérations financières pour le compte d'entreprises industrielles sont restées rares.

Nous citerons le placement :

des Bons de l'Union d'Electricité,
 des Bons des Forces Motrices du Haut-Rhin,
 des Obligations de l'Union Hydro-Electrique Armoricaïne.

En outre, nous avons participé à des augmentations de capital réalisées par quelques Sociétés, parmi lesquelles nous pouvons signaler :

la Compagnie Parisienne de Distribution d'Electricité,
 l'Electricité et Gaz du Nord,
 la Société des Usines Chimiques Rhône-Poulenc.

Le zèle et le dévouement éclairé d'un personnel auquel vous voudrez bien avec nous rendre hommage, nous ont permis de donner toute sa valeur au fonds de commerce dont nous avons fait l'acquisition. Nous avons pu, en particulier, nous rendre compte du caractère productif des dépenses exposées dans nos différents Sièges et supprimer tous les frais à rendement aléatoire ou trop lointain.

Parallèlement, la réorganisation administrative, dont nous vous entretenions déjà l'an dernier, a été poursuivie : elle nous a permis de concentrer tous nos services parisiens dans l'immeuble qui abrite notre Siège social. Grâce à cet ensemble de mesures, notre budget pour l'année 1935 est en baisse très sensible sur celui de 1934. Nous comptons, au cours des mois qui vont venir, persévérer dans cette direction et obtenir encore d'appréciables résultats.

Malheureusement, la part incompressible des Frais Généraux reste

importante; tel est, notamment, le cas des impôts qui, à eux seuls, constituent 15 % de l'ensemble de nos dépenses.

Le bilan au 31 décembre 1934, que nous soumettons à votre approbation, est peu différent de celui que nous vous présentions l'an dernier. Nous signalerons cependant que l'ensemble des ressources à vue ou à court terme mises à notre disposition s'est accru de Fr. 7.910.934. Ce progrès, s'il a, du point de vue absolu, une très faible importance, vaut d'être souligné en une période où les dépôts dans les banques tendent plutôt à s'amenuiser.

Quant à nos emplois, ils n'ont enregistré que des variations négligeables.

Notre compte de Profits et Pertes se solde pour l'année par un bénéfice de Fr. 5.457.691,85.

A ce chiffre s'ajoute le report à nouveau de l'exercice 1932/33, qui était de Fr. 7.108.359,46 et dont il convient de déduire la somme de Fr. 199.504,70 revenant aux parts bénéficiaires. Cette somme de Fr. 199.504,70 s'obtient par le calcul suivant :

Bénéfice de l'exercice 1932/33.....	Fr.	7.482.483,64
Réserve légale	374.124,18	
Somme nécessaire pour servir aux actions un dividende de 6 % .	<u>6.000.000 »</u>	<u>Fr. 6.374.124,18</u>
Reste.....	Fr.	1.108.359,46
10 % du reliquat à la destination prévue par l'art. 43, alinéa 3, des statuts	Fr.	<u>110.835,94</u>
Reste.....	Fr.	997.523,52
dont 20 % aux parts bénéficiaires, soit	Fr.	<u><u>199.504,70</u></u>

Déduction faite des Fr. 199.504,70, le report à nouveau se trouve ramené à Fr. 6.908.854,76.

Cette somme, ajoutée au bénéfice de l'exercice 1934, forme un total de Fr. 12.366.546,61

que nous vous proposons de répartir comme suit :

— réserve légale : 5 % du bénéfice de l'exercice, soit 272.884,59
— distribution d'un dividende de 20 fr. par action, sur lequel un acompte de 10 fr. a été mis en paiement le 15 novembre 1934. 4.000.000 » Fr. 4.272.884,59

Reste Fr. 8.093.662,02

sur lesquels vous nous proposons de prélever Fr. 5.000.000 »

pour constituer une réserve extraordinaire, le reliquat, soit Fr. 3.093.662,02 étant reporté à nouveau.

Si vous acceptez nos propositions, le solde du dividende, soit Fr. 10, sera mis en paiement, sous déduction des impôts le 6 mai prochain.

M. Emile SEGARD nous ayant fait part de son désir d'être, pour des raisons de santé, déchargé de son mandat, nous n'avons pu que nous incliner devant sa décision. Nous perdons en lui un collègue dont nous prisions tout particulièrement les qualités de finesse et de bon sens. Qu'il veuille bien trouver ici l'expression de notre gratitude pour le dévouement avec lequel il a rempli la tâche que vous lui aviez confiée.

Pour succéder à M. Emile SEGARD, nous ne pouvions mieux faire que d'accueillir comme Administrateur son fils, M. Jean SEGARD-DESURMONT. Par la maîtrise avec laquelle il a dirigé les entreprises industrielles et commerciales dont il avait la charge, M. Jean SEGARD-DESURMONT, mérite que vous reportiez sur lui la confiance que vous aviez mise en son père.

En conformité de l'art. 19 de nos statuts, nous avons également appelé à siéger parmi nous M. Erik HAGUENIN. Inspecteur des Finances, ancien Directeur Général des Contributions Indirectes, Conseiller d'Etat en Service extraordinaire et Directeur du Budget au Ministère des Finances, M. HAGUENIN a, au cours d'une carrière administrative exceptionnellement brillante, témoigné de dons éclatants : il a, dans les circonstances les plus difficiles, rendu

au Pays d'éminents services. Nous l'avons désigné comme Vice-Président-Délégué. Nous sommes assurés que M. HAGUENIN nous apportera dans la gestion des affaires sociales un concours dont nous attendons beaucoup.

Nous vous demandons de vouloir bien ratifier ces nominations.

Vous aurez à désigner vos Commissaires aux Comptes pour l'exercice en cours; nous vous rappelons que MM. P.-E. DALBOUZE et S. BIEUVILLE sont rééligibles.

Vous aurez aussi à renouveler à vos Administrateurs l'autorisation prévue par l'art. 40 de la loi du 24 juillet 1867. Durant l'exercice écoulé, il n'a été fait usage de cette autorisation que pour les opérations normales et courantes de votre Société, opérations dont les résultats sont compris dans les comptes que nous soumettons à votre approbation.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Exercice 1934

Messieurs les Actionnaires,

Nous venons vous rendre compte de la mission que vous avez bien voulu nous confier par votre Assemblée Générale Ordinaire du 17 Mars 1934.

Tous les documents comptables relatifs au second exercice — qui a eu la durée normale d'une année — ont été mis à notre disposition dans les délais légaux.

Nous avons trouvé auprès des Services de votre Société toutes les facilités pour procéder au contrôle général du bilan qui vous est soumis, ainsi qu'à de nombreuses vérifications de détail. Nous avons pu nous assurer à nouveau de l'excellente tenue de la comptabilité et de son exacte concordance avec les chiffres portés à ce bilan.

Son total, sensiblement égal à celui de 1933,
est de Fr. 3.172.947.052,97

Les sommes disponibles ou facilement réalisables s'inscrivent à l'Actif pour un total de Fr. 2.452.535.766,94
très voisin de celui de l'exercice précédent et se décomposant comme suit :

Espèces en caisse, à la Banque de France et au Trésor Public Fr. 270.422.032,05

Avoir dans les Banques et chez les Correspondants Fr. 422.656.060,49

Portefeuille commercial B. D. N. et Bons du Trésor	Fr. 1.678.005.627,78
Coupons à encaisser.....	Fr. 71.921.966,62
Reports	Fr. 9.530.080 »

Pour les postes ci-dessus qui le comportent, nous avons eu communication des procès-verbaux de vérification matérielle établis dans les sièges fin Décembre 1934.

En regard de ces éléments d'Actif, les comptes courants et comptes de chèques créditeurs figurent au Passif pour un total de Fr. 2.782.465.472 » en légère augmentation sur les 2.773.000.000 en chiffres ronds de l'exercice passé.

Les bons à terme et les bons de caisse réunis sous la rubrique « Bons à échéance fixe » passent de 258.525.447 au 31 décembre 1933, à Fr. 187.404.245 »

L'ensemble de ces exigibilités, soit Fr. 2.969.869.717 » trouve sa contrepartie à l'Actif dans le disponible ou immédiatement réalisable ... 2.452.535.767 et dans les avances consenties sous forme de comptes courants pour 625.188.858

Ensemble Fr. 3.077.724.625 »
 en excédent à l'Actif de..... Fr. 107.854.908 »

Les débiteurs par acceptations, qui figurent à l'Actif pour..... Fr. 36.994.407 » ont leur contrepartie dans une somme égale inscrite au Passif sous la rubrique : « Acceptations et Crédeurs par acceptations ».

Le portefeuille « Titres », en légère diminution, figure à l'Actif pour..... Fr. 8.547.164 »

Le poste « Immeubles-Installations-Matériel et Divers » passe de 14.171.715 à..... Fr. 18.185.341 » par suite, notamment, des installations nouvelles de coffres et des acquisitions de machines comptables nécessitées par la réalisation du plan d'organisation.

Nous avons examiné en détail la composition des comptes d'ordre qui figurent :

A l'actif pour Fr. 29.495.514 »
 Et au passif pour Fr. 53.342.256 » sur la composition desquels toutes justifications utiles nous ont été fournies.
 En particulier, les réescomptes divers figurent dans le Passif ci-dessus à concurrence de Fr. 25.288.741 »
 Le capital est sans changement Fr. 100.000.000 »

Le solde créditeur du compte de PROFITS ET PERTES s'établit comme suit :

— Report de l'exercice 1932-33 Fr. 7.482.483,64

moins :

— 5 % pour la Réserve Légale. Fr. 374.124,18

— Bénéfices attribués aux Parts bénéficiaires en exécution de l'art. 43 des Statuts Fr. 199.504,70

Fr. 573.628,88

Soit net Fr. 6.908.854,76

— Solde bénéficiaire de l'Exercice 1934..... Fr. 5.457.691,85

Ensemble Fr. 12.366.546,61

Nous sommes d'avis que vous approuviez les comptes de l'Exercice 1934 tels qu'ils vous sont présentés, et que vous acceptiez les propositions qui vous sont faites par votre Conseil d'Administration en ce qui concerne l'affectation du solde bénéficiaire qui a déjà permis la distribution de l'acompte de dividende de Fr. 2.000.000 porté à l'actif du bilan.

Paris, le 31 mars 1935.

Les Commissaires aux Comptes :
Signé : S. BIEUVILLE, P.-E. DALBOUZE.

RÉSOLUTIONS

Première Résolution

L'Assemblée, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes du deuxième exercice social, arrêtés au 31 Décembre 1934, tels qu'ils sont présentés.

Deuxième Résolution

L'Assemblée fixe à 4 % (soit 20 francs, par titre), le dividende des actions pour l'exercice 1934.

Ce dividende sera mis en paiement à partir du 6 Mai 1935, sous déduction des impôts et de l'acompte de Fr. 10, payé le 15 Novembre dernier.

Elle décide, en outre, de prélever, sur le solde bénéficiaire du compte de Profits et Pertes, une somme de Fr. 5.000.000 en vue de constituer une réserve extraordinaire.

Troisième Résolution

L'Assemblée ratifie la nomination, comme Administrateurs de la Banque Nationale pour le Commerce et l'Industrie, de MM. Erik HAGUENIN et Jean SEGARD-DESURMONT.

Quatrième Résolution

L'Assemblée nomme MM. S. BIEUVILLE et P. E. DALBOUZE Commissaires aux comptes, chargés de faire le rapport à la prochaine Assemblée Générale annuelle sur les comptes de l'exercice 1935, l'un d'eux pouvant opérer seul en cas d'empêchement ou de décès de l'autre; elle fixe leur rémunération au même chiffre que pour le précédent exercice.

Cinquième Résolution

L'Assemblée Générale donne à ses Administrateurs les autorisations prévues à l'article 40 de la Loi du 24 Juillet 1867 et ratifie, en tant que de besoin, les opérations faites par eux avec la Banque, soit en leur nom personnel, soit comme Administrateurs, Directeurs ou Gérants d'autres Sociétés.

Toutes ces Résolutions ont été adoptées à l'unanimité.

LISTE DES SIÈGES DE LA BANQUE NATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE

(38 SUCCURSALES - 256 AGENCES - 430 BUREAUX PÉRIODIQUES)

AGENCES A PARIS ET EN BANLIEUE :

<p>AGENCE CENTRALE, 16, Boulevard des Italiens 9°. AUTEUIL, 120, Rue Lafontaine 16°. BARBÈS, 3, Boulevard Barbès 18°. BOURSE, 13, Place de la Bourse 2°. CHAMPS-ÉLYSÉES, 37, Aven. des Champs-Élysées 8°. PLACE CLICHY, 80, Rue de Clichy 9°. ÉTIENNE-MARCEL, 44, Rue Etienne-Marcel 2°. GAMBETTA, 2, Place Gambetta 20°. GARE DE LYON, 20, Rue de Lyon 12°. GARE MONTPARNASSE, 169, Rue de Rennes 6°. GARE DU NORD, 138, Rue La Fayette 10°. GOBELINS, 77, Avenue des Gobelins 13°.</p>	<p>GRANDE-ARMÉE, 52, Av. de la Grande-Armée 17°. JOUFFROY, 77, Rue Jouffroy 17°. LA BOËTIE, 27, Rue La Boétie 8°. NATION, 3, Place de la Nation 11°. AVENUE D'ORLÉANS, 53, Avenue d'Orléans 14°. PASSY, 14, Rue de Passy 16°. Bld SAINT-GERMAIN, 133, Boul. Saint-Germain 6°. SAINT-LAZARE-HAUSSMANN, 73, B° Haussmann 8°. SÉBASTOPOL, 45, Boulevard Sébastopol 1°. TERNES, 9, Place des Ternes 17°. TRINITÉ, 1, Rue de Clichy 9°. TURENNE, 109, Rue de Turenne 3°.</p>	<p>VAUGIRARD, 148, Rue Lecourbe 15°. VICTOR-HUGO, 163, Avenue Victor-Hugo 16°. VILLETTE, 30, Rue de Flandre 19°. VOLTAIRE, 18, Boulevard Voltaire 11°.</p> <p>IVRY-SUR-SEINE, 18, Rue de la Mairie, Ivry-sur-Seine. LEVALLOIS, 66, Rue du Président-Wilson, Levallois-Perret. MONTREUIL-SOUS-BOIS, 41, Boulev. Rouget-de-l'Isle. NEUILLY-ROULE, 102, Avenue du Roule, Neuilly-sur-Seine. PANTIN, 72, Avenue Jean-Jaurès, Pantin.</p>
--	--	---

SUCCURSALES ET AGENCES EN PROVINCE :

<p>ALBI ALTKIRCH AMBOISE AMIENS ANGERS Angers-la-Douire ANGOULÊME ANNONAY APT ARCIS-SUR-AUBE ARGENTON-SUR-CREUSE ARRAS AUBIGNY-SUR-NÈRE AUDINCOURT AUXERRE AVALLON AVIGNON AVRANCHES BAR-SUR-AUBE BAR-SUR-SEINE BARR BAUGÉ BAYONNE BAZAS BEAUNE BELLEVILLE-SUR-SAONE BELFORT BERNAY BESANCON Besançon-Les Chaprais BÉZIERS BISCHWILLER BLOIS BOHAIN BOIBEC BORDEAUX Bordeaux Saint-Genès — Tivoli — Victor-Hugo BOURBONNE-LES-BAINS BOURGES BRIEY BRUYÈRES CAEN CAGNES-SUR-MER CAMBRAI CANNES CARCASSONNE CARPENTRAS CASTELNAUDARY CASTRES CAUDRY CAVAILLON CERNAY CHABLIS CHALON-SUR-SAONE CHARLEVILLE CHARTRES CHATEAU-GONTIER CHATEAURoux CHATEAU-THIERRY CHATILLON-SUR-SEINE CHAUNY</p>	<p>CHÉNÉRAILLES CHOLET CLAMECY CLERMONT-FERRAND COGNAC COLMAR COMMENTRY CORBEIL CORBIGNY CORNIMONT COURS CRAON DAX DELLE DIEPPE DIEULEFIT DIJON DINAN DOLE DOUAI DOUÉ-LA-FONTAINE DREUX DUNKERQUE ELBEUF ÉPINAL ESTAIRES ÉVREUX FECAMP FIRMINY FONTAINEBLEAU FORBACH FOUGEROLLES GAILLAC GÉARDMER GRAULHET GRAY GUEBWILLER HAGUENAU HAUBOURDIN HENDAYE ISSOIRE JOIGNY JOINVILLE JUSSEY LABOUHEYRE LA BRESSE LA CHARITÉ-SUR-LOIRE LA CHATRE LA FLÈCHE LA HAYE-DESCARTES LAVAL LAVELANET LE HAVRE Le Havre Rond-Point LE MANS LE PUY LES ANDELYS LESPARRE LE THILLOT LÉZIGNAN LIBOURNE LILLE LIMOUX LISIEUX</p>	<p>L'ISLE-SUR-LE-DOUBS LIVAROT LONGWY LONS-LE-SAUNIER LOUVIERS LURE LUXEUIL-LES-BAINS LYON Lyon Bellecour — Brotteaux — Guillotière — La Fayette — Tolozan LYS-LEZ-LANNOY MANTES GASSICOURT MARLE-SUR-SERRE MARSEILLE Marseille Dugommier — République MASEVAUX MAUBEUGE MAZAMET MEAUX MELUN METZ MIGENNES MIRECOURT MONTARGIS MONTBÉLIARD MONTÉCARLO MONTÉLIMAR MONTREAU MONTLUÇON MONTPELLIER MORTAGNE MORTEAU MOULINS MULHOUSE Mulhouse Grand'Rue NANCY NANGIS NANTES NARBONNE NEMOURS NEUFCHÂTEL-EN-BRAY NEVERS NICE NIMES NOGENT-SUR-SEINE ORLÉANS PAU PÉRONNE PERPIGNAN PFAFFENHOFEN PITHIVIERS PLOMBIÈRES-LES-BAINS PONTARLIER PONT-AUDEMER PROVINS PUISIEUX RAMBOUILLET REMIREMONT RENNES</p>	<p>RIBEAUVILLE RIVE-DE-GIER ROANNE ROISEL ROMILLY-SUR-SEINE ROMORANTIN ROUBAIX ROYE RUEIL SABLÉ-SUR-SARTHE SAINT-AIGNAN-SUR-CHEV SAINT-AMAND-MONTROND SAINT-CALAIS SAINT-CHAMOND SAINT-CLAUDE SAINT-DIÉ SAINT-ÉLOY-LES-MINES SAINT-ÉTIENNE SAINT-FARGEAU SAINT-FLORENTIN SAINT-FONS SAINT-GERMAIN-EN-LAYE SAINT-JEAN-PIED-DE-PORT SAINT-LOUIS SAINT-LOUP-SUR-SEMOUSE SAINT-PALAIS SAINT-QUENTIN SAIUNS-LES-BAINS SARRGUEMINES SAUMUR SCHIRMECK SÉLESTAT SENONES SENS SÈTE SOISSONS STRASBOURG TARARE TARBES THANN THIERS THONVILLE THIZY TONNERRE TOULOUSE TOURCOING TOURNON TOURS TROYES VAL D'AJOI VENDOME VERSAILLES VESOUL VICHY VIENNE VIERZON VILLEFRANCHE-SUR-SAONE VILLENEUVE-SUR-YONNE VILLERS-COTTERETS YVETOT</p>
--	--	---	---